



Les CYA : un détour qui en vaut la peine ?

Avec l'arrivée de l'été les activités comme le parachutiste ont repris de plus bel. Récemment, plusieurs parachutistes ont rapporté la présence d'avions qui traversent leur zone au moment où ils sont en descentes. Dans la région de Québec, une douzaine de parachutistes ont rapporté le passage d'un avion, pas très loin sous eux, lorsqu'ils étaient en chute libre. Fort probablement que le pilote n'en a même pas eu connaissance.

Imaginez ce qui arriverait si votre hélice ou votre aile accroche une corde de parachute. Outre le drame des familles impliquées, la vôtre aussi puisqu'il est peu probable que vous en surviviez, il a d'autres conséquences. Il y a une forte possibilité de poursuites puisque c'était votre responsabilité d'éviter les collisions. Et croyez-vous que vos assurances paieront ou c'est votre famille qui se retrouvera avec la facture? Est-ce que ce sera jugé comme un accident ou comme de la négligence ?

Il n'y a pas comme tel de restrictions pour entrer dans une zone CYA. Il est cependant fortement recommandé aux pilotes d'éviter ces zones. Alors pourquoi prendre une chance : faites le tour.